
Le conseil d'administration de l'université de Toulon

Vu les articles L711-1 et suivants du code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
Vu l'avis favorable du collège des études doctorales du 28 mars 2017,
Vu l'avis favorable de la commission de la recherche (CoRe) du 2 mars 2017,
Vu le projet de statuts du collège des études doctorales remis aux membres du conseil d'administration,

Entendu l'exposé de madame Anne MOLCARD, vice-présidente de la commission de la recherche de l'université de Toulon,

Considérant qu'il est proposé d'ajouter un item à l'article 2 des statuts précisant qu'un membre du conseil du collège des études doctorales ne peut être porteur de plus de un mandat,

Après en avoir délibéré par 24 voix pour et 1 abstention sur 25 membres présents et représentés,

APPROUVE les statuts du collège des études doctorales (CED), tels qu'annexés à la présente délibération.

Fait à La Garde,

Classée au registre des actes sous la référence **CA-2017-14**
Publiée sur le site Intranet de l'UTLN le : 13/04/2017
Transmis au recteur le : 13/04/2017
Affichée au 1^{er} étage du bât.V du 13/04/2017 au 13/05/2017

Modalités de recours contre la présente délibération :
En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Statuts du Collège des Etudes Doctorales Statuts adoptés par le Conseil d'administration de l'UTLN lors de sa séance du

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

Vu l'avis favorable du Collège des Etudes Doctorales du 28 mars 2017

Vu l'avis favorable de la Commission Recherche du 2 mars 2017

Vu l'approbation du Conseil d'Administration dans sa délibération n°..... du

Le Collège des Etudes Doctorales (CED) est une structure de coordination des écoles doctorales pour lesquelles l'Université de Toulon (UTLN) est accréditée.

Article 1 : Missions

Le Collège des Etudes Doctorales est chargé de coordonner les études doctorales au sein de l'établissement, en participant à l'uniformisation des procédures d'inscription, de soutenance, de médiation en particulier à travers l'élaboration de la charte des thèses de l'UTLN.

Il coordonne la politique des écoles doctorales accréditées à l'UTLN.

Il organise des formations destinées aux doctorants, en complément à la formation spécifique dispensée par chaque école doctorale, notamment certains enseignements communs d'intérêt général ainsi que les formations et manifestations visant à faciliter l'insertion professionnelle des doctorants.

Il organise la participation des étudiants aux actions de diffusion de la culture scientifique.

Il propose les modalités de répartition des avenants aux contrats doctoraux prévoyant une mission d'enseignement.

Il propose l'attribution des avenants aux bénéficiaires des contrats doctoraux afin de leur permettre d'exercer une mission d'enseignement ou toute autre mission prévue par les textes.

Il organise les enquêtes sur le devenir des doctorants et des docteurs.

Il promeut des initiatives en faveur des doctorants (forums, présentations d'expériences, sensibilisation à l'insertion professionnelle), facilite la création de réseaux de doctorants de disciplines différentes, facilite l'accès à l'information notamment par la création d'un portail spécifique sur le site internet de l'université.

Article 2 : Organisation

Pour assurer son fonctionnement, le CED est dirigé par un directeur assisté d'un Conseil. Ce Conseil est désigné pour la durée du contrat d'établissement.

Le Conseil: Composition et rôle

Il est composé

- des directeurs des écoles doctorales accréditées de l'UTLN
- de deux membres de chacune des écoles doctorales accréditées de l'UTLN désignés par le conseil de ces écoles
- du Vice-Président de l'UTLN en charge de la Commission Recherche.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Un membre ne peut être porteur de plus d'un mandat. Un quorum de la moitié des membres est nécessaire pour que le conseil puisse valablement délibérer. En l'absence de quorum, une nouvelle réunion est convoquée pour laquelle le quorum n'est plus nécessaire.

Le Conseil est chargé de définir les orientations et actions relatives aux missions générales et fonctions principales du Collège énumérées à l'article 1.

Il soumet des propositions à la Commission Recherche de l'Université sur toute question portant sur la formation doctorale.

Il se réunit au moins deux fois par an et présente chaque année un bilan d'activité à la Commission Recherche.

Le Directeur : Désignation et rôle

Le Directeur du CED est nommé par le Président de l'Université parmi les directeurs des écoles doctorales accréditées de l'UTLN pour 2 ans de manière alternée.

Il convoque et anime le conseil. Il met en œuvre ses délibérations.

CA du 6 avril 2017

Liste des membres élus présents, représentés et absents :		
Collège des professeurs et personnels assimilés	M. Walter ASCHBACHER	Présent
	M. Eric BOUTIN	Présent
	M. Thierry DI MANNO	Présent
	M. Hervé GLOTIN	Présent à partir de 14 h 55
	M. Vincent HUGEL	Présent
	M. Xavier LEROUX	Excusé
	Mme Nadège THIRION-MOREAU	Présente
Collège des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés	M. Sami BEN LARBI	Présent
	Mme Aurélie DELL'OLIO	Présente
	M. Claude FAVOTTO	Présent
	M. Grégory MARCHESINI	Présent
	M. Olivier NANNIPIERI	Présent
	M. Serge NICOLAS	Présent
	Mme Emmanuelle NIGRELLI	Présente
Collège des étudiants et personnes bénéficiant de la formation continue inscrits dans l'établissement	M. Nicolas PENCO (titulaire)	Présent
	M. Antoine LUC-PUPAT (suppléant)	Absent
	Mme Eugénie GOBERT (titulaire)	Présente
	Mme Alice WITKAMP (suppléant)	Absente
	M. Jérémy CYFERMAN (titulaire)	Présent
	Mme Juline ZOUBER (suppléant)	Absente
	Mme Marie GALVEZ (titulaire)	Présente
	M. Tabatha MASUY (suppléante)	Absent
Collège des personnels ingénieurs administratifs techniques et des bibliothèques en exercice dans l'établissement	Mme Carole CASTILLAZUELO	Représentée par M. Claude FAVOTTO
	M. Claude CHESNAUD	Représenté par M. Claude FAVOTTO
	Mme Elisabeth GUGLIELMI	Représentée par M. Thierry DI MANNO
	Mme Sabine SEILLIER	Présente

Collège des personnalités extérieures (collectivités territoriales)	Région PACA : M. Philippe VITEL (T) M. Yannick CHENEVARD (S)	Excusé
	Conseil départemental du Var : M. Dominique LAIN (T) Mme Valérie RIALLAND (S)	Excusé
	Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée : M. Marc VUILLEMOT (T) M. Robert CAVANNA (S)	Absent

Collège des personnalités extérieures (CNRS)	CNRS : M. Younis HERMES (T) M. Patrice BOURDELAIS (S)	Présent
--	---	---------

Collège des personnalités extérieures (A titre personnel)	Une personne assurant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise	
	DCNS Toulon : Mme Anne CASTAGNET	Représentée par M. Olivier NANNIPIERI
	Un représentant des organisations représentatives des salariés	
	UD CGT du Var : Mme Nathalie TRIGO	Absente
	Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés	
	Société MEGARA : Mme Cathelyne VAN WINSEN	Représentée par M. Eric BOUTIN
	Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire	
Lycée Bonaparte : Mme Chantal BOULEY	Présente jusqu'à 16 h 15, puis représentée par M. Eric BOUTIN	

Assistent de droit :

M. Olivier CHOURROT, directeur général des services de l'université de Toulon, Mme Dominique EDLER, agent comptable de l'université de Toulon.